

Compagnie du Bois Sauvage SA

**Augmentation de capital par exercice de
warrants**

**Rapport du commissaire
Juillet 2015**

Compagnie du Bois Sauvage SA

Rapport du commissaire Augmentation de capital par exercice de warrants

Au Conseil d'administration

En application de l'article 591 du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le relevé des warrants Compagnie du Bois Sauvage 2013-2015 émis en 2005, et exercés pendant la période du 10 au 30 juin 2015 inclus.

Notre examen a été effectué conformément aux normes générales de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et a comporté les sondages et les procédures de contrôle considérés nécessaires dans les circonstances données.

Le présent rapport comporte les chapitres suivants:

1. Identification de l'opération projetée;
2. Description de l'exercice et de ses conditions;
3. Warrants exercés;
4. Conclusion.

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif du conseil d'administration et des actionnaires de la société dans le cadre de l'exercice des warrants de Compagnie du Bois Sauvage 2013-2015 émis en 2005 et ne peut être utilisé à d'autres fins.

1. Identification de l'opération projetée

La société anonyme Compagnie du Bois Sauvage SA a été constituée suivant acte reçu par Maître Albert Daerden, notaire ayant résidé à Bruxelles, le 30 avril 1957, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 15 mai 1957 sous le numéro 12.022.

La société a établi son siège social à Bruxelles. Elle est immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0402.964.823.

Au 31 décembre 2014, le capital social s'élevait à 81.250.000 EUR, représenté par 1.625.000 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Au 28 avril 2015, le capital social s'élevait à 81.415.500 EUR, représenté par 1.628.310 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, suite à l'exercice de 3.310 droits de souscription CBS 2010-2015.

Dans le cadre du plan d'attribution de warrants émis en 2005 et dont les conditions d'exercice sont décrites au point 2 ci-dessous, les porteurs de warrants 2013-2015 ont la possibilité d'exercer leurs droits pendant la période du 10 au 30 juin 2015 inclus.

L'acte notarié constatant l'augmentation de capital par le conseil d'administration sera établi par Maître François Herinckx, notaire à Bruxelles, le 14 juillet 2015.

2. Description de l'exercice et de ses conditions

En 2005, 132.500 obligations ont été émises, chacune assortie de 2 warrants donnant chacun le droit de souscrire une nouvelle action avec strip VVPR. Le premier warrant pouvait être exercé du 10 au 30 juin 2010, 2011 et 2012 mais est venu à échéance sans exercice. Le second warrant peut être exercé du 10 au 30 juin 2013, 2014 et 2015. Les parts sociales nouvelles sont du même type et jouissent des mêmes avantages que les parts sociales existantes et auront jouissance au 1^{er} janvier de l'année d'exercice des warrants.

Le prix d'exercice des warrants Compagnie du Bois Sauvage est actuellement d'EUR 239.

En vertu de la 5^{ème} résolution reprise dans l'acte notarié du 12 septembre 2005, le prix d'exercice unitaire, initialement fixé à EUR 290 a en effet été ajusté à la baisse respectivement d'EUR 26 et d'EUR 25 suite aux décisions de remboursement de capital prises par les assemblées générales extraordinaires des 27 avril 2011 et 25 avril 2012.

3. Warrants exercés

Durant la période du 10 au 30 juin 2015 inclus, un total de 52.652 warrants 2013-2015 a fait l'objet d'une demande d'exercice, soit un montant total de 12.583.828,00 EUR.

Les demandes d'exercice sont reprises dans un relevé établi et signé par la société Compagnie du Bois Sauvage (annexe 1). Les demandes d'exercices ont été centralisées soit via BNP Paribas Fortis soit directement via la Compagnie du Bois Sauvage (porteurs de warrants nominatifs), et se détaillent comme suit :

- 21.033 demandes d'exercice ont été effectuées via la BNP Paribas Fortis, représentant un montant de 5.026.887,00 EUR,
- 31.619 demandes d'exercices ont été effectuées via la société Compagnie du Bois Sauvage, représentant un montant de 7.556.941,00 EUR.

La liste des demandes d'exercice, telle que reprise en annexe 1, a pu être validée à l'aide :

- de l'attestation de la banque BNP Paribas Fortis, datée du 3 juillet 2015 (annexe 2), et
- des bulletins d'exercice de warrants et des extraits bancaires y relatifs.

Le montant total des versements obtenus des porteurs nominatifs de warrants CBS 13-15 sur le compte spécial bloqué n° 001-7556564-49 (IBAN format BE97 0017 5565 6449) ouvert au nom de la Compagnie du Bois Sauvage auprès de BNP Paribas Fortis s'élève à 7.556.941,00 EUR, et est confirmé dans l'attestation obtenue en date du 3 juillet 2015 de la BNP Paribas.

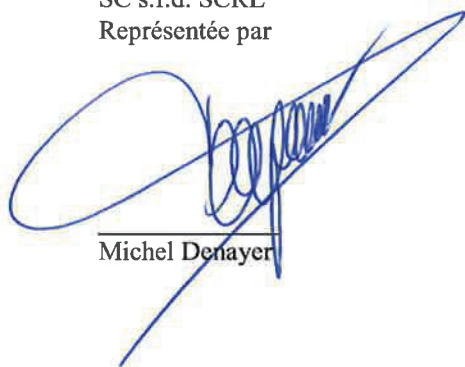
Le montant de 5.026.887 EUR, relatif aux demandes d'exercice centralisées via la BNP Paribas Fortis, a été confirmé dans l'attestation obtenue en date du 3 juillet 2015 de la BNP Paribas. Toutefois, ce montant sera versé sur le compte repris ci-dessus le 15 juillet 2015.

4. Conclusion

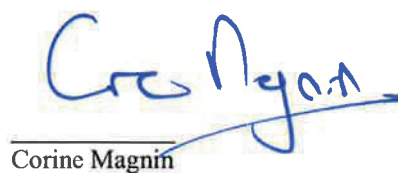
Sur base de nos travaux, exécutés en conformité avec les normes générales de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous certifions la liste, telle que reprise en annexe, des personnes ayant exercé leurs warrants 2013-2015 aux conditions décrites ci-dessus.

Diegem, le 3 juillet 2015

Le commissaire
DELOITTE Réviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par



Michel Denayer



Corine Magnin

Annexes: 1. Relevé des warrants exercés, établi par Compagnie du Bois Sauvage
 2. Attestation par BNP Paribas Fortis du versement à un compte spécial